SYNTHÈSE

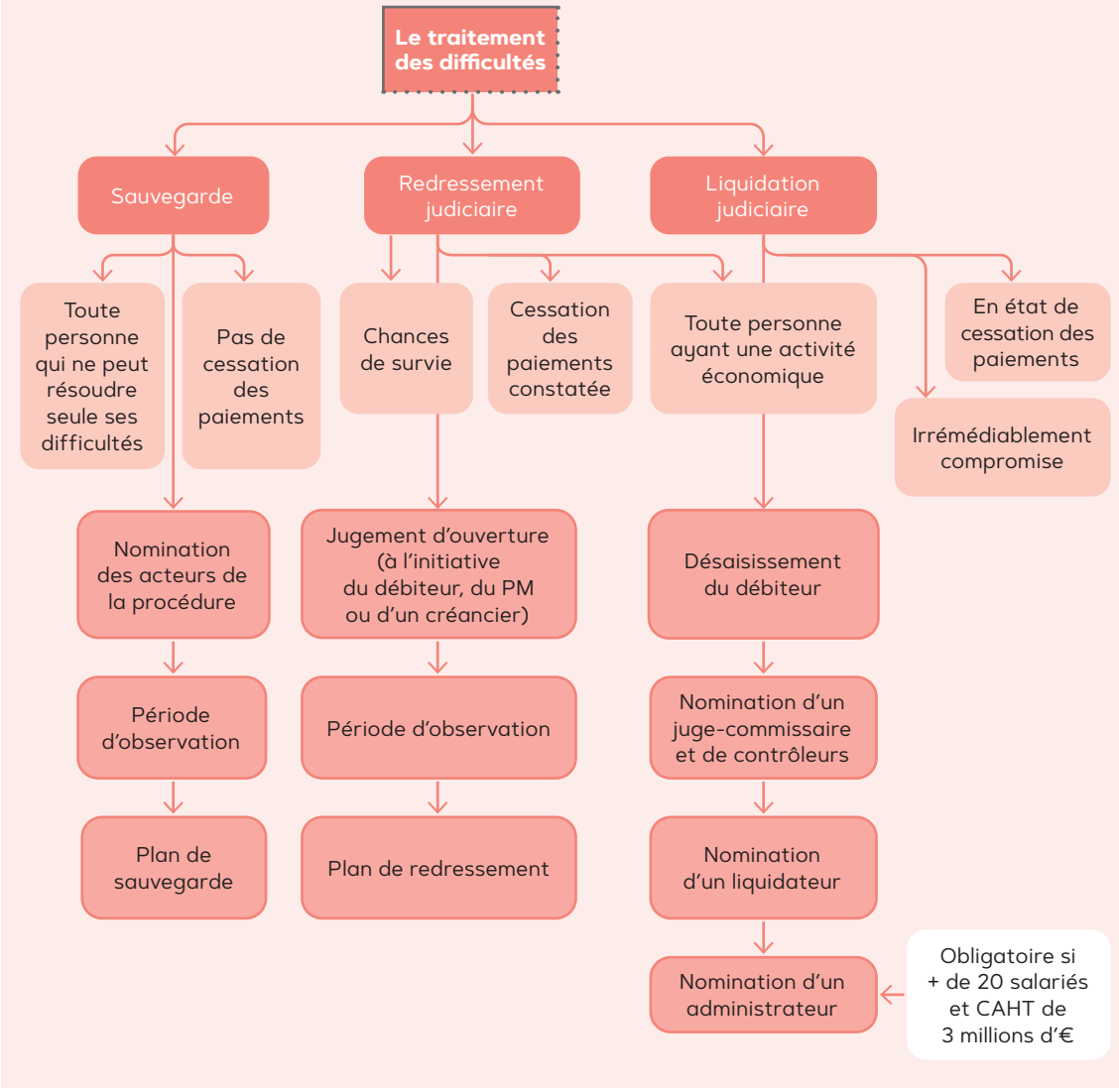
Le traitement des difficultés
Sauvegarde
Redressement judiciaire
Liquidation judiciaire
Toute personne qui ne peut résoudre seule ses difficultés
Pas de cessation des paiements
Chances de survie
Cessation des paiements constatée
Toute personne ayant une activité économique
En état de cessation des paiements
Irrémédiablement compromise
Nomination des acteurs de la procédure
Jugement d'ouverture (à l'initiative du débiteur, du PM ou d'un créancier)
Désaisissement du débiteur
Période d'observation
Période d'observation
Nomination d'un juge-commissaire et de contrôleurs
Plan de sauvegarde
Plan de redressement
Nomination d'un liquidateur
Nomination d'un administrateur
Obligatoire si + de 20 salariés et CAHT de 3 millions d'€